Coûts

Malte

Cette page fournit des informations sur les frais de procédure à Malte.

Droit de la famille – garde des enfants
Droit de la famille – pension alimentaire
Droit commercial – contrat
Droit commercial – responsabilité

Professions juridiques – introduction

Au nombre des professions juridiques exercées à Malte figurent les avocats, les notaires publics et les avoués.

Les **avocats** ont droit d'audience devant toutes les juridictions.

Les **notaires publics** sont considérés comme des officiers publics; ils rédigent et publient des actes publics.

Les **avoués** ont droit d'audience devant les juridictions inférieures et, en pratique, la majeure partie de leur travail consiste à assurer le suivi des actes judiciaires en rapport avec des affaires portées en justice ou avec d'autres demandes déposées au greffe du tribunal.

La profession juridique à Malte est organisée au sein d'un système unitaire et les procureurs publics sont nommés parmi des avocats en exercice.

Les procureurs

Organisation

En vertu de l'article 91 de la constitution, le **Procureur général** est investi de fonctions constitutionnelles. Le bureau du Procureur général est établi en tant qu'organe gouvernemental en application de l'ordonnance sur la charge de Procureur général et sur celle de Procureur de l'État, chapitre 90 des Lois de Malte.

Aux termes de la constitution maltaise, le Procureur général jouit de la même inamovibilité qu'un juge, exerce un jugement indépendant en matière de poursuites pénales et s'acquitte, dans ce domaine, des fonctions prescrites par le code pénal.

Le Procureur général est assisté par le Procureur général suppléant, le Procureur général adjoint et d'autres fonctionnaires juristes.

Rôle et missions

Le Procureur général représente le **ministère public** devant la **Cour pénale et la Cour d'appel pénale**. Certaines poursuites engagées par la police nécessitent l'accord préalable du Procureur général.

Dans l'exercice des pouvoirs légaux qui lui sont conférés pour déclencher, mener et interrompre les poursuites pénales, le Procureur général n'est soumis à aucune consigne ni à aucun contrôle de quelqu'autre personne ou autorité que ce soit.

Le Procureur général agit également en tant que **conseil juridique** du gouvernement et les fonctionnaires juristes du bureau du Procureur général **représentent également le gouvernement** devant les juridictions civiles et la cour constitutionnelle.

Le bureau du Procureur général est également l'autorité compétente pour la plupart des questions touchant à la **coopération juridique** en matière civile, commerciale et pénale.

Le bureau du Procureur général **représente la République de Malte** devant les juridictions internationales et représente le gouvernement lors de réunions internationales sur la coopération juridique et judiciaire.

En outre, le bureau **rédige des projets de loi** qu'il accompagne lors de leur discussion au Parlement.

Les juges

Organisation

Les juges et les magistrats sont nommés par le Président de la République sur avis du premier ministre. Ils sont indépendants de l'exécutif et jouissent de l'inamovibilité. Il convient d'avoir exercé en tant qu'avocat à Malte pendant au moins 7 ans pour pouvoir être nommé magistrat et pendant 12 ans pour être nommé juge. Ils peuvent être révoqués par le Président en cas d'inaptitude démontrée à exercer les fonctions liées à leur charge (du fait d'une incapacité physique ou mentale ou pour tout autre motif) ou en cas de faute avérée, sur motion de la Chambre des représentants entérinée par au moins deux tiers de ses membres.

Organisation de la profession juridique:

Les avocats

Avocats («Barristers/Avukati»)

Rôle et missions

Les avocats sont des professionnels autorisés à émettre des **consultations et des conseils juridiques** ainsi qu'à **représenter** leurs clients devants les cours, tribunaux et autres instances juridiques.

Pour pouvoir exercer en tant qu'avocat à Malte, il faut être en possession d'une autorisation d'exercice délivrée par le Président de la République et revêtue du sceau public de Malte. Une fois en possession de cette autorisation, les futurs avocats doivent, avant de pouvoir exercer, prêter un serment d'allégeance ainsi qu'un serment d'entrée en fonctions lors d'une audience publique devant la Cour d'appel.

Organisation

La Chambre des avocats de Malte représente les avocats admis au Barreau de Malte. C'est une organisation bénévole, apolitique et non gouvernementale financée par les cotisations de ses membres et par des fonds récoltés lors des activités qu'elle organise; elle est juridiquement reconnue comme l'organe de consultation et de participation des avocats pour les sujets liés à l'organisation et à l'administration de la justice.

À Malte, il n'existe qu'un seul type d'avocat et le **terme maltais «avukat» couvre de fait les deux termes anglais «lawyers» et «advocates».** La profession est réglementée par la **Commission d'administration de la justice**, qui est composée du Président de Malte, du juge situé au sommet de la hiérarchie, du président de la Chambre des avocats et d'autres membres du judiciaire, ainsi que d'autres professionnels dans le domaine juridique. Toutes les plaintes dirigées contre des avocats sont examinées par un comité de 5 avocats, qui formule des recommandations à la Commission d'administration de la justice sur les mesures disciplinaires à prendre. Trois des cinq avocats sont nommés par la Chambre des avocats, ce qui confère à cette dernière un réel pouvoir de réglementation de la profession.

La Chambre des avocats tient à jour un site web consacré à la profession, qui propose également un **annuaire**. L'annuaire est divisé en deux parties: la partie accessible au grand public qui contient des informations détaillées sur tous les avocats membres de la Chambre des avocats, et une partie réservée aux membres qui présente des informations détaillées sur tous les avocats connus de la Chambre.
Au cours des années passées, la Chambre a organisé un certain nombre de conférences et de séminaires, ainsi qu'une série de présentations (*lectures*) mensuelles en vue de promouvoir une culture de formation continue auprès de tous les avocats.

Bases de données juridiques

Le site web de la **Chambre des avocats** fournit des informations sur la corporation, notamment son actualité, un calendrier d'évènements et une **base de données sur les avocats**. Une partie de ce site est également réservée aux membres et offre des services supplémentaires aux avocats.

L'accès à la base de données est-il gratuit ?

Oui, l'accès à la base de données est gratuit.

Notaires

Rôle et missions

Les notaires sont des officiers publics mandatés pour recevoir des actes établis par toute personne physique au cours de son existence ainsi que des testaments, et les authentifier. Du fait de cette obligation et de cette charge, il leur incombe également de conserver ces documents dont ils peuvent délivrer copie. Le chapitre 55 des Lois de Malte (Loi sur le notariat et les archives notariales) définit les autres pouvoirs et fonctions d'un notaire.
Avant de pouvoir exercer leur profession, **les notaires prêtent un serment d'allégeance** ainsi qu'un serment d'entrée en fonctions devant la Cour d'appel.
Le contrôle de tous les notaires, des archives notariales et du registre public est exercé par une juridiction spécialisée appelée **Cour de révision des actes notariés**. Cette juridiction se compose des membres nommés par le ministre chargé des affaires notariales parmi les juges et les magistrats retraités et parmi les avocats et les notaires.
Chaque fois qu'elle le juge opportun, cette Cour peut, sans préavis, se rendre aux Archives notariales, au registre public ou dans un office notarial pour y procéder à une inspection.
Chaque année, au mois de janvier, le **journal officiel du gouvernement de Malte** publie les informations relatives à tous les notaires exerçant à Malte.

Organisation

Le **Conseil notarial**, l'organisme général chargé de contrôler le notariat, est habilité, soit sur sa propre initiative, soit dès réception d'une plainte, à enquêter sur la conduite d'un notaire qui serait considérée comme contraire à la respectabilité de la profession. Le Conseil peut également examiner toute accusation de négligence ou d'abus portée contre un notaire dans l'exercice de sa fonction ou en rapport avec la profession, à moins qu'une autre autorité ne soit investie de cette compétence, conformément aux articles 85 et 94 du chapitre 55 des lois de Malte, intitulé «Loi sur le notariat et les archives notariales», ou conformément à toute autre loi.

Bases de données juridiques

Le site web officiel du Conseil notarial (Malte) contient des informations sur le **Conseil notarial**, des informations générales à l'intention du public et des notaires ainsi qu'un annuaire qui contient des informations sur les notaires exerçant à Malte. La base de données est accessible au public et est gratuite.

Autres professions juridiques

Avoués

Pour pouvoir exercer en tant qu'avoué à Malte, il faut être en possession d'une autorisation d'exercice délivrée par le Président de la République et revêtue du sceau public de Malte. Après avoir obtenu ladite autorisation, les futurs avoués doivent, lors d'une audience publique devant la Cour d'appel, prêter un serment d'allégeance et un serment d'entrée en fonctions.
La principale mission de l'avoué est d'assister l'avocat auprès duquel il est engagé dans la procédure. Il dépose les conclusions écrites auprès des greffes des tribunaux au nom des clients et effectue généralement d'autres tâches dans le cadre de la préparation des procès par les avocats.
Les avoués ont droit d'audience devant les Cours de magistrats, les juridictions et les commissions spécialisées, et sont habilités à prodiguer des conseils.
La **Commission d'administration de la justice** est l'organe chargé de réglementer cette profession à Malte. Une partie du site web du ministère maltais de la justice, de la culture et de la gouvernance locale est consacrée à la profession d'avoué, et est accessible au public.

Greffier des tribunaux

Le **greffier des tribunaux** est responsable des greffes et des fonctionnaires qui leur sont rattachés, de l'enregistrement et de la signification des actes judiciaires, de l'exécution de titres exécutoires, tels que les décisions de justice et les ordonnances judiciaires par un agent d'exécution désigné par la justice, des ventes publiques aux enchères, des procès avec jury et d'autres procédures devant les juridictions pénales.

Liens connexes

Chambre des avocats (Malte)
Site web officiel du Conseil notarial (Malte)

Documents connexes

Rapport de Malte sur l'Étude de la transparence des coûts PDF (742 Kb) en

Dernière mise à jour: 02/11/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Malte

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – garde des enfants, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:
Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.
Case B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B) pendant plusieurs années. Elles ont un enfant ensemble, mais se séparent immédiatement après la naissance de celui-ci. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), comme le jugement les autorise à le faire, tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour modifier le droit de visite du père.

Frais à Malte

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d' instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d' instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Frais
Cas A	181,68 €	s.o.	s.o.	98,99 €	s.o.	116,47 €	Oui	
Cas B	181,68 €	s.o.	s.o.	98,99 €		116,47 €	Non	

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais moyens	Le recours à un huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l' expert est-il obligatoire?	Frais
Cas A	Oui	Entre 81,53 € minimum et 174,70 €	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non	s.o.
Cas B	Oui	Entre 81,53 € minimum et 174,70 €	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non	s.o.

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Frais	Description	Montant
Cas A	Non	s.o.	Acte conservatoire à hauteur du montant réclamé	23,28 €	s.o.	s.o.
Cas B	Non	s.o.	Acte conservatoire à hauteur du montant réclamé	23,28 €	s.o.	s.o.

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou avec un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.
Cas B	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou avec un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.

Étude de cas	Remboursement			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.
Cas B	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Description	Coût approximatif
Cas A	Une traduction n'est effectuée que sur demande de l'une ou l'autre des parties, uniquement du maltais vers l'anglais ou vice versa. Les traductions vers d' autres langues doivent être fournies par les parties, à leurs frais.	17,47 € (montant forfaitaire correspondant aux frais d' enregistrement pour chaque traduction)	Elle est nécessaire uniquement lorsqu' un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres
Cas B	Une traduction n'est effectuée que sur demande de l'une ou l'autre des parties, uniquement du maltais vers l'anglais ou vice versa. Les traductions vers d' autres langues doivent être fournies par les parties, à leurs frais.	17,47 € (montant forfaitaire correspondant aux frais d' enregistrement pour chaque traduction)	Elle est nécessaire uniquement lorsqu' un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Malte

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – pension alimentaire, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde le droit de garde de l'enfant à la mère. Le seul point litigieux non réglé concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question.

Cas B - Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B). Elles ont un enfant de trois ans. Elles se séparent. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde à la mère. Avec l'accord du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question dans l'État membre A.

Frais à Malte

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d' instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d' instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	181,68 €	s.o.	s.o.	98,99 €	s.o.	116,47 €	Oui	
Cas B	181,68 €	s.o.	s.o.	98,99 €		116,47 €	Non	

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	

	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l' huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Oui	0,5% de la pension alimentaire payable pendant une période de 10 ans, ce montant pouvant être porté à 1% par accord mutuel entre le client et l'avocat, pour autant qu'aucun coût dépassant le pourcentage de 0,5% fixé ne soit récupérable auprès de l'autre partie.	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non	s.o.
Cas B	Oui	Il est fonction du montant réclamé	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non	s.o.

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Frais	Description	Montant
Cas A	Non	s.o.	Acte conservatoire à hauteur du montant réclamé	23,28 €	s.o.	s.o.
Cas B	Non	s.o.	Acte conservatoire à hauteur du montant réclamé	23,28 €	s.o.	s.o.

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou touche un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.
Cas B	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou avec un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.

Étude de cas	Remboursement			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.
Cas B	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude	Traduction	Interprétation	Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?

de cas						
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Coût approximatif	Description	Coût approximatif
Cas A	Une traduction n'est effectuée que sur demande de l'une ou l'autre des parties, uniquement du maltais vers l'anglais ou vice versa. Les traductions vers d'autres langues doivent être fournies par les parties, à leurs frais.	17,47 € (montant forfaitaire correspondant aux frais d'enregistrement pour chaque traduction)	Elle est nécessaire uniquement lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres
Cas B	Une traduction n'est effectuée que sur demande de l'une ou l'autre des parties, uniquement du maltais vers l'anglais ou vice versa. Les traductions vers d'autres langues doivent être fournies par les parties, à leurs frais.	17,47 € (montant forfaitaire correspondant aux frais d'enregistrement pour chaque traduction)	Elle est nécessaire uniquement lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Malte

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit des contrats, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: une société a livré des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le parfait paiement du prix.

Cas B – Situation transnationale: une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. La législation de l'État membre B est applicable au contrat, et celui-ci est rédigé dans la langue de l'État membre B. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le parfait paiement du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Frais à Malte

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Frais
Cas A	680,16 €		s.o.	195,65 €		s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	680,16 €		s.o.	195,65 €		s.o.	s.o.	s.o.

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais moyens	Le recours à un huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Frais
Cas A	OUI	Avocat: 681,53 € Avoué: 227,18 €	Non obligatoire	s.o.	s.o.	NON	s.o.
Cas B	OUI	Avocat: 681,53 € Avoué: 227,18 €	Non obligatoire	s.o.	s.o.	NON	s.o.

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Frais	Description	Montant
Cas A	NON	s.o.	Acte conservatoire à hauteur de la créance indiquée		s.o.	s.o.
Cas B	NON	s.o.	Acte conservatoire à hauteur de la créance indiquée		s.o.	s.o.

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle			Remboursement			
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	NON	s.o.	s.o.	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.
Cas B	NON	s.o.	s.o.	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Description	Coût approximatif
Cas A	Lorsqu'une seule des parties parle anglais	34,94 €	Elle est nécessaire uniquement lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres
Cas B	Lorsqu'une seule des parties parle anglais	34,94 €	Elle est nécessaire uniquement lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 5 – droit commercial –responsabilité - Malte

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit de la responsabilité, il a été demandé aux États membres de conseiller le client au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide de poursuivre en justice le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances pour obtenir une indemnisation complète.

Case B – Situation transnationale: un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. L'installateur revend l'appareil à un client dans l'État membre A pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée auprès d'une compagnie d'assurances dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur et la compagnie d'assurances dans l'État membre A pour obtenir une indemnisation complète.

Frais à Malte

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	712,77 € minimum (également fonction du montant réclamé)		s.o.	195,65 €		s.o.
Cas B	712,77 € minimum (également fonction du montant réclamé)		s.o.	195,65 €		s.o.

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais moyens	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Frais
Cas A	OUI	Il est fonction du montant réclamé	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non obligatoire mais hautement probable dans ce cas	Il est fonction du montant réclamé
Cas B	OUI	Il est fonction du montant réclamé	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non obligatoire mais hautement probable dans ce cas	Il est fonction du montant réclamé

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Frais	Description	Montant
Cas A	NON	s.o.	Non applicable car le montant de la demande d' indemnisation n'est pas quantifié	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	NON	s.o.	Non applicable car le montant de la demande d' indemnisation n'est pas quantifié	s.o.	s.o.	s.o.

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?

Cas A	L’aide juridictionnelle s’applique si la personne vit de prestations sociales ou avec un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d’un bien.	s.o.	s.o.
Cas B	L’aide juridictionnelle s’applique si la personne vit de prestations sociales ou touche un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d’un bien.	s.o.	s.o.

Étude de cas	**Remboursement**			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	**Si le remboursement n’est pas total, quel en est le pourcentage en général?**	**Quels frais ne sont jamais remboursés?**	**Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?**
Cas A	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.
Cas B	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.

Frais de traduction et d’interprétation

Étude de cas	**Traduction**		**Interprétation**		**Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?**	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	**Coût approximatif**	**Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?**	**Coût approximatif**	**Description**	**Coût approximatif**
Cas A	Lorsqu’une seule des parties parle anglais	34,94 €	Elle est nécessaire uniquement lorsqu’un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l’ étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres
Cas B	Lorsqu’une seule des parties parle anglais	34,94 €	Elle est nécessaire uniquement lorsqu’un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l’ étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres

Dernière mise à jour: 08/11/2019
Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.